



MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

CONSEILLER DU SALARIÉ - ETAT DE FRAIS

Nom/ Prénom :

Résidence Familiale :

Puissance fiscale du véhicule utilisé : 5 cv et moins – 6 et 7 cv – 8 cv et plus

Coordonnées Bancaire (joindre un RIB) :

Code Banque Code guichet N° Compte Clé RIB

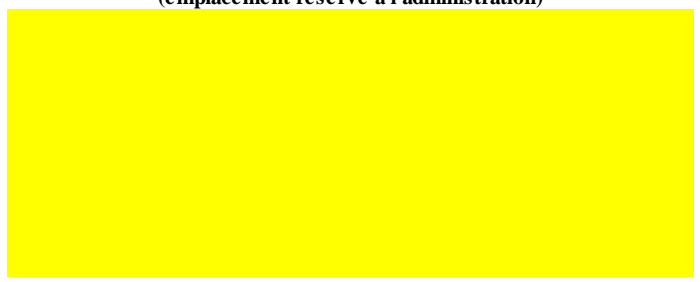
Moyen de transport	Date	Ville de départ	Heure de départ	Ville d'arrivée	Heure d'arrivée	Nombre de kilomètres	Nombre de repas (1)	Nombre de tickets (transport en commun) (2)
TOTAUX								
REMBOURSEMENT KILOMETRIQUE			Nbre de Kms	X	€ =	€		
REMBOURSEMENT REPAS			Nbre de repas	X	€ =	€		
REMBOURSEMENT TRANSPORT EN COMMUN			Nbre de tickets	X	€ =	€		
<i>Les parties jaunes seront complétées par l'Administration</i>						TOTAL A PAYER		€

Arrête le présent état à la somme de

Fait à, le

L'intéressé certifie l'exactitude du présent état et déclare n'avoir reçu aucune avance pour la somme qui en fait l'objet (signature)

Certifié exact
(emplacement réservé à l'administration)



1) Pour pouvoir prétendre à l'indemnité de repas, vous devez vous trouver en mission pendant la totalité de la période comprise en 11h et 14h ou entre 18h et 21h
2) uniquement pour les missions Dijon/Dijon